

**PROCES VERBAL SEANCE DU COMITE  
SYNDICAL**

**du 1<sup>er</sup> avril 2025**

Le premier avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, siège du syndicat, sur la convocation en date du dix-sept mars deux mil vingt-cinq qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 18/03/2025

Présents : BORDEL Joël, COCHONAT Pierre, GARCIA Youri, GRANGER Sylvain, GUILLET Laurent, LUZET Frédérique, excusée suppléée par MICHOUUD Eric, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, PYOT Robert, SOUDAN Henri,

Absente et excusée ayant donné pouvoir : POURTIER Annie à Christophe PERRIER,

Absent(e) et excusé(ée) : BOITEUX Myriam, VIAL Frédéric,

Absents : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain,

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 11 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Joël BORDEL. Ce dernier accepte.

Assisté par Evelyne DEQUIN, secrétaire du syndicat.

**Ordre du jour :**

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 15/10/2024
- Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 11/03/2025
  
- Délibérations :
  - **2025-02-01** Approbation du compte de gestion 2024
  - **2025-02-02** Vote du compte administratif 2024
  - **2025-02-03** Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
  - **2025-02-04** Vote du budget primitif 2025
  - **2025-02-05** Participations des intercommunalités 2025
  - **2025-02-06** Demande subvention dans le cadre du Plan Rhône-Saône / étude hydraulique

**APPROBATIONS :**

- Approbation de l'ordre du jour du 01/04/2025

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 15/10/2024

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

- Approbation du procès-verbal de la séance du comité syndical du 11/03/2025

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

**Délibérations :**

**2025-02- 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024**

Les écritures comptables du Syndicat et celles du Trésor Public étant identiques, il convient de délibérer et d'approuver le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier Principal.

Un extrait du compte de gestion 2024 est joint en **annexe n°1**.

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

**2025-02- 02 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 non assujetti à la TVA (nomenclature M57)**

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2024, dont l'extrait figure en **annexe n°2**, tel que décrit dans la note de présentation pour l'approbation des comptes 2024 **annexe n°3** et présenté ci-dessous :  
Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>				<b>II</b>	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	302 889,74	O	354 784,49
	Section d'investissement	B	10 198,98	H	140 000,00
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	164 458,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	8 732,83 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		<b>= A + B + C + D</b>	<b>313 088,72</b>	<b>= O + H + I + J</b>	<b>667 976,21</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	166 107,96	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>= E + F</b>	<b>166 107,96</b>	<b>= K + L</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	<b>= A + C + E</b>	<b>302 889,74</b>	<b>= O + I + K</b>	<b>519 243,38</b>
	Section d'investissement	<b>= B + D + F</b>	<b>166 306,94</b>	<b>= H + J + L</b>	<b>148 732,83</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>= A + B + C + D + E + F</b>	<b>469 196,68</b>	<b>= O + H + I + J + K + L</b>	<b>667 976,21</b>

Le Président ne prend pas part au vote, et nomme un Président de séance pour le vote du compte administratif. Christophe Perrier prend la Présidence pour le vote du compte administratif 2024. Celui-ci propose d'approuver le compte administratif de l'exercice 2024.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>POUR : 10 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 1</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

**2024-02- 03 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Il convient d'affecter le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2024 d'un montant de 216 353.64 €

- A la section de fonctionnement : au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » pour un montant de 16 353.64 €.
- A la section d'investissement : au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 200 000 €.

*Cette somme permettra de provisionner pour l'étude hydraulique qui est estimée à 180 000 € et 20 000 € pour un AMO.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

**2025-02- 04 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 non assujetti à la TVA (nomenclature M57)**

Le Président invite les membres du syndicat à examiner le budget primitif de l'exercice 2025, dont l'extrait figure en **annexe n°4**, tel que décrit dans la note de présentation pour l'approbation du budget primitif (**annexe n°5**) et présenté ci-dessous :

Monsieur le Président propose à l'occasion du vote du budget 2025 de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre (hors dépense du personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune de ces sections (limite fixée par l'article 15117-10-6 du CGCT). Ces virements de crédits feront l'objet d'une décision.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

SYNDICAT RHONE - SYNDICAT DU RHONE - BP (projet de budget) - 2025

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>			
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>		<b>II</b>	
			<b>A</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	307 072,04	324 648,15
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	156 107,96	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 138 633,85
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>463 180,00</b>	<b>463 180,00</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	306 820,00	290 466,36
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 353,64
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>306 820,00</b>	<b>306 820,00</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>770 000,00</b>	<b>770 000,00</b>

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

**2025-02-05 PARTICIPATION DES INTERCOMMUNALITES 2025**

Le Président propose de définir pour l'année 2025 la participation des intercommunalités de la manière suivante, soit :

<b>EPCI</b>	<b>Compétence PI</b>
CCBD (77,74%)	100 883,66
CCBS (22,26%)	28 886,93
<b>TOTAL</b>	<b>129 770,59</b>

*Le Président précise que depuis 3 ans, les participations n'ont pas augmenté. Le choix du syndicat a été de ne pas augmenter la participation en 2025 car les travaux préconisés dans le rapport d'étude des ouvrages du syndicat ne sont pas tous mis en œuvre sur 2025. De plus, le rapport ayant été remis en octobre 2024, il était difficile d'annoncer une augmentation conséquente des participations aux EPCI alors que ces dernières avaient commencé leurs prévisions budgétaires pour 2025.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

### **2025-02-06 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN RHONE SAONE / ETUDE HYDRAULIQUE**

Le Président expose que pour permettre de répondre aux exigences réglementaires de l'Etat (système d'endiguement), rôle des ouvrages en place en matière des biens et des personnes, et d'étudier la possibilité d'optimiser le mode de fonctionnement actuel, une étude hydraulique est nécessaire.

D'autre part, le Président propose l'accompagnement d'un AMO pour la conduite de cette étude (rédaction du cahier des charges, consultation et analyses des offres et suivi de l'étude jusqu'à son terme).

Cette étude et son accompagnement AMO sont estimés à 200 000 € mais peuvent bénéficier d'un financement au titre du Plan Rhône-Saône subventionnable à 80 % d'aide : Région AuRa / plan Rhône-Saône – Feder.

Le Président propose au Comité Syndical de solliciter la demande de subvention au titre du plan Rhône-Saône Feder.

*Le Président précise que l'étude hydraulique permettra de catégoriser les ouvrages du syndicat et d'obtenir une modélisation affinée en cas de crue sur les zones inondables. La consultation sera lancée avant l'été pour un démarrage en septembre 2025. La subvention Plan Rhône Saône regroupe l'Europe, l'Etat et la Région. Ce modèle de demande de subvention est maîtrisé, il s'agira des mêmes interlocuteurs que lors de la demande pour l'étude des ouvrages et la situation financière du syndicat.*

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

<b>POUR : 11 + 1 POUVOIR</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABST : 0</b>
------------------------------	-------------------	-----------------

## INFORMATIONS

### Rencontre avec les 2 EPCI :

Le Président fait un retour sur la rencontre du 21/03/2025 avec les 2 EPCI (Bugey Sud et Balcons du Dauphiné). Il a été évoqué le rendu du rapport du schéma directeur des ouvrages et la situation financière du syndicat. Il a été acté de poursuivre la gouvernance avec le syndicat, ce dernier étant la meilleure structure pour pouvoir le faire à ce jour. Le coût de fonctionnement « humain » est peu coûteux.

### Travaux sur les transformateurs HTA en rive gauche/Brangues :

Le reconditionnement du transformateur 1 a été réalisé par Enedis. La dépose du transformateurs 2 et installation du transformateur1 reconditionné est prévue le 07/05/2025. Le Président invite les membres, s'ils le souhaitent, à venir y assister. La tranche conditionnelle relative au reconditionnement du transformateur 2 sera déclenchée. A cette issue, le transformateur 2 reconditionné sera entreposé sur site.

### Marché entretien des stations :

Le marché arrive à échéance le 31/12/2025. Le renouvellement du marché sera lancé à la rentrée de septembre.

Le prochain Conseil syndical sera programmé à l'automne.

Séance levée à : 20 h 35

Approbation à la séance du Conseil Syndical du 08/10/2025

Le Président, Sylvain GRANGER

Le Secrétaire, Joël BORDEL

SYNDICAT  
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX  
DU HAUT-RHONE

